



La rencontre était prévue hier 30 juin 2022 dans le cadre de la Grande Palabre, une initiative de Jean Bosco Talla.

Il est difficile de comprendre le revirement du sous-préfet de Yaoundé 1er au sujet de la grande palabre prévue ce 30 juin 2022, sur le thème : « La succession présidentielle au Cameroun, Jeux et enjeux ». Cette conférence-débat a pourtant été autorisée le 28 juin dernier par l'autorité administrative qui, en a décidé d'abroger son acte administratif en signant hier 30 juin pour interdire la tenue de cette conférence. L'hôtel Franco, où devait se tenir la rencontre était déjà prêt pour accueillir le public et les panélistes.

Dans une décision rendue public hier 30 juin 2022, le sous-préfet de Yaoundé 1er relève : « Est pour compter de la date de signature de la présente décision rapportée pour risque de perturbation de l'ordre social, le récépissé de déclaration de réunion publique N°244 délivré à Jean Bosco Talla, directeur de publication du journal Germinal, est annulé.

Le 28 juin 2022, la même autorité administrative avait délivré un récépissé de déclaration de réunion publique dans cette déclaration de réunion publique, le sous-préfet précisait : « Conformément aux dispositions de la loi N°90/055 du 19 décembre 1990 portant régime des réunions et des manifestations publiques, monsieur Jean Bosco Talla s'engage à agir dans le strict respect de l'ordre public, des mesures barrières dans le cadre de la lutte contre le Covid

19 et à répondre de tout incident qui pourrait y survenir ».

Dans le cadre de cette conférence, plusieurs leaders d'opinion et hommes politiques et universitaires étaient invités. Jean Baptiste Atemengue cadre au Rdpc devait exposer sur le thème : « Le parti au pouvoir et la succession présidentielle au Cameroun ». Valère Bessala, quant à lui devait débattre sur la guerre des clans et succession présidentielle au Cameroun. Les universitaires Claude Abe et Stéphane Akoa n'auront pas eu la chance d'exposer sur les crises sociopolitiques et risques liées à la succession présidentielle et si la gouvernance sur très hautes instructions préfigure-t-elle une succession de gré à gré ?

Joint au téléphone, Jean Bosco Talla fait savoir qu'il s'est entretenu avec le sous-préfet qui lui a fait savoir que le thème de la conférence était sensible d'où l'interdiction. Il indique aussi que l'interdiction a entraîné des préjudices notamment pour les panélistes ont fait le déplacement des autres régions pour prendre part à cette rencontre. Il annonce la saisie dès ce jour du tribunal administratif pour un recours gracieux en vue d'annuler l'acte du sous-préfet.

Me Alice Nkom, avocat au barreau du Cameroun pense que l'interdiction de la conférence sur la succession politique au Cameroun est une grave atteinte à la liberté d'expression et d'opinion.

En février 2020, le tribunal administratif du centre avait annulé des décisions des sous-préfets de Yaoundé 1er et Yaoundé 2ème interdisant l'organisation de la grande palabre. Les faits remontent en 2015 au cours d'une conférence dont le thème était : « Institutions démocratiques, libertés, gouvernance économique et sociale : quelles perspectives pour le Cameroun et l'Afrique d'aujourd'hui ?

Le Jour
